



en congé parental et mon patron arrete son entreprise

Par meli, le **26/08/2011** à **01:17**

bonjour actuellement je suis en congé parental depuis le 22 JUILLET et je viens d'apprendre que mon patron arrête son entreprise je sais pas si il dépose son bilan ou si il vend. je veux lui écrire une lettre mais je ne sais pas comment la rédiger je veux lui réclamer mes congés car il me doit 6 JOURS 75 avant mon début de congé maternité et du 7 janvier au 22 JUILLET j'étais en congé de maternité et il me doit 2 jours et demi par mois pendant la période de mon congé de maternité et je veux lui réclamer aussi mes bulletins de salaire car ils ne sont pas envoyés pendant mon congé de maternité et alors que normalement c'est obligatoire. MERCI de m'aider à rédiger mon courrier car il faut que je fasse assez vite car il doit partir vivre à l'étranger.

Par P.M., le **26/08/2011** à **14:04**

Bonjour,

C'est tout différent si l'employeur arrête son activité ou s'il y a vente...

Dans le premier cas, il doit respecter la procédure de licenciement économique et, entre autres l'indemnité de congés payés doit vous être versée avec votre solde de tout compte, dans le second cas, le contrat de travail est transféré et elle sera versée lors de leur prise...

Pour l'étude du dossier, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail voire d'un avocat spécialiste qui pourront vous aider pour la rédaction de courriers...